

LA NAVIGATION sur le

Une question de respect, d'environnement
et de bon voisinage.

CODE D'ÉTHIQUE

Nous sommes tous voisins sur un plan d'eau
et nous partageons ainsi notre lac, une des plus
grandes richesses de notre territoire.

Nous vous recommandons de consulter
le guide de sécurité nautique de Transport Canada
www.tc.gc.ca/securitenautique

LAC DE L'ACHIGAN !

**PAR MESURE DE CIVISME, tous les plaisanciers
sont invités à respecter les règles suivantes:**

- Respectez les lois et règlements relatifs à la navigation, notamment la loi fédérale qui interdit de naviguer à plus de 10 km/h à moins de 75 m. du rivage et à plus de 70 km/h à l'extérieur de la limite de 75 mètres.
- Seul le débarcadère officiel de la municipalité doit être utilisé pour la mise à l'eau et toute embarcation doit être munie d'une vignette avant d'y accéder.
- La pratique du surf, du *wakeboard* et l'utilisation des ballasts remplis doivent s'effectuer uniquement dans les **deux zones de surf**, ceci afin de permettre de diminuer l'impact des vagues sur l'érosion des berges.
- La création de vagues doit être limitée au minimum près des quais en toutes circonstances.
- En forte période d'achalandage, éviter de laisser flotter son embarcation à la dérive ou stationnaire dans les deux zones de surf.
- Portez attention à ne pas couper la trajectoire d'un bateau qui pratique une activité de remorquage.



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

- Seuls les détenteurs d'une carte d'embarcation de plaisance sont autorisés à conduire un bateau et ceux-ci doivent être en pleine possession de leurs facultés.
- La musique provenant d'une embarcation ne doit, en aucun temps, importuner les riverains en bordure du lac et l'utilisation de hauts-parleurs extérieurs accrochés à une tour au dessus des bateaux est déconseillée. Pensez également à réduire le volume lorsque vous quittez les zones de surf et que vous devez regagner la rive.
- Il est strictement interdit de jeter vos ordures ou toutes matières polluantes dans le lac.
- Les embarcations non-motorisées (voilier, canot, kayak, *paddleboard*, etc.) ont toujours priorité sur celles motorisées et ce, même dans les zones de surf.
- Une attention particulière doit être portée à la sécurité des baigneurs.
- Les manoeuvres de navigation dangereuses telles que les encerclements, les courses motorisées, les sauts utilisant les vagues d'autres embarcations doivent être évités.

Des études scientifiques ont démontrées qu'à moins de 300 mètres des berges ou dans moins de 5 mètres de profondeur, la pratique du *wake* et du surf **EST DOMMAGEABLE** pour la santé des lacs.